

Rapport d'orientation budgétaires 2024

Présenté en Comité syndical le 7 novembre 2023

1. Présentation générale

Selon le texte inséré à l'article L.2312-2 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D.2312-3 du CGCT précise que cette présentation doit indiquer les informations relatives à l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Le ROB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Transmission : *Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet.*

Publication : *Le rapport fait l'objet d'une publication.*

Le budget de Territoire d'Énergie 90 regroupe sur le même budget trois services selon une procédure de gestion interne :

- Le service énergies
- Le service informatique
- Le service SIG

Le budget primitif est voté globalement, les services sont indiqués à titre d'information.

► Le service « énergies »

Les activités principales de ce service sont :

- Le contrôle de la concession électricité et gaz pour les adhérents
- La mise en souterrain pour la dissimulation de réseaux secs
- Le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- L'incitation aux économies d'énergies et à la transition énergétique

► Le service « informatique »

L'activité principale de ce service est la maintenance informatique des logiciels métiers des collectivités adhérentes ainsi qu'éventuellement la prise en charge complète de la compétence informatique de l'adhérent (propriété du matériel pour le Syndicat).

► Le service « SIG »

Apporte un soutien logistique aux collectivités dans le cadre de l'exploitation et du positionnement informatique de leurs données géographiques.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du syndicat ; de l'autre la section d'investissement permettant principalement la réalisation de travaux sur les réseaux secs, le déploiement des IRVE et le versement de subventions aux communes.

2. Cadre budgétaire

TDE 90 est sous la norme comptable M57 développé avec fonctions depuis l'exercice 2023.

3. Ressources humaines



TDE 90 c'est 11 agents titulaires et 2 contractuels :

- 1 pour la direction
- 1 pour le secrétariat de direction/la comptabilité et la paye
- 1 pour la communication
- 3,5 pour l'énergie
- 5,5 pour le service informatique (dont un directeur du service et un DPO)
- 1 pour le SIG

3.1 Tableau des effectifs au 31/12/2023

TITULAIRES	
Filière administrative	
Rédacteur principale 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principale 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif	2
Filière technique	
Ingénieur	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3
Technicien	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
CONTRACTUELS	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien (*)	1

(*) par le service de remplacement du Centre de Gestion 90

3.2 Evolution des effectifs prévisionnels par service

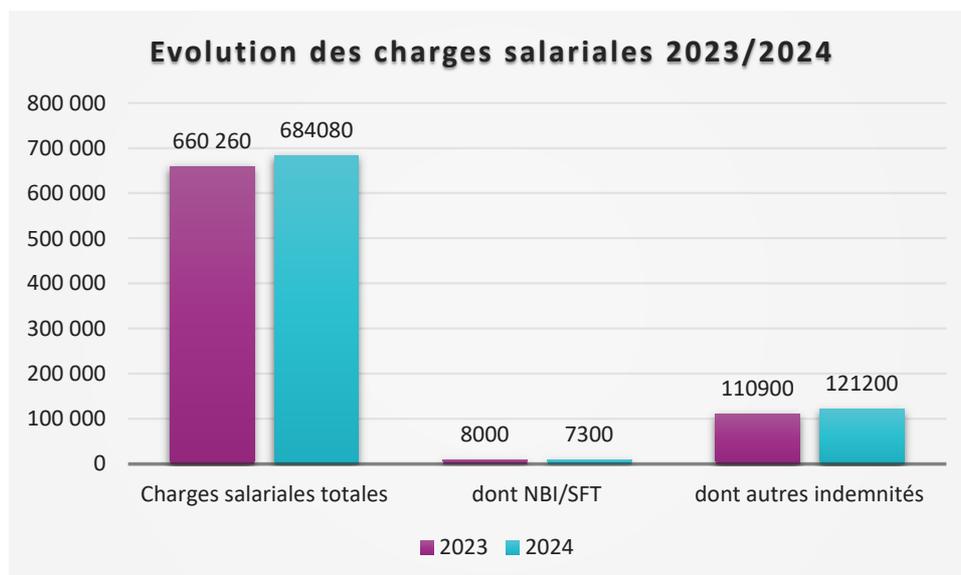
	ETP au 31/12/2023			ETP au 31/12/2024		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
Administration générale	0	2	2	0	2	2
Energie	0	3,5	0	0	3,5	0
Informatique	1	1,5	2	1	1,5	2
SIG	0	1	0	0	1	0
TOTAL	1	8	4	1	8	4

- Pas d'évolution sur les effectifs de prévu pour 2024 par rapport à fin 2023. Treize agents dont 11 titulaires.

A noter, une promotion interne prévue pour un agent de catégorie C qui passera d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en décembre 2024.

3.3 Traitement de base/régime indemnitaire

Le RIFSEEP est appliqué pour toutes les filières, que ce soit pour les agents titulaires ou les agents contractuels. Chaque agent perçoit de L'IFSE et du CIA. Un seul agent perçoit de la NBI.



Il est prévu de réévaluer les inscriptions budgétaires pour 2024 de 3,5 % prenant notamment les évolutions sur la carrière des agents.

3.4 Action sociale

Chaque agent à temps plein bénéficiera en 2024 de 150 tickets restaurant d'une valeur faciale de 5 € avec une prise en charge du syndicat de 60 %. La dépense prévisionnelle est de 5 760 € pour les tickets restaurant

- TDE 90 adhère au CNAS pour un coût annuel prévisionnel de 3 000 €. Les agents bénéficient par ce biais de bons d'achat, notamment à l'occasion de Noël, et de la rentrée scolaire (pour ceux qui ont des enfants scolarisés)
- Les enfants de moins de 16 ans des agents ouvrent droit à des bons d'achat de 60 €/enfant à l'occasion de Noël
- La participation employeur sur les mutuelles santé est de 35 € par agent + 12 €/enfant.
- La participation employeur sur la prévoyance santé est de 14 € par agent (proratisé en fonction du temps de travail).

4. Le budget 2024

Le scénario constitue une prospective à court terme de l'exercice 2024.

4.1 Les principales dépenses prévues en 2023

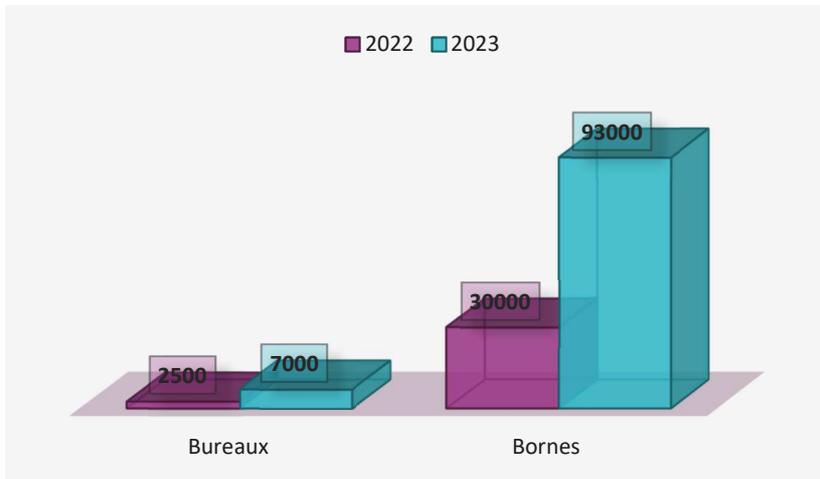
- Les charges à caractère général
- Les charges salariales et diverses
- Les travaux de dissimulation des réseaux d'électricité, téléphonique et d'éclairage public
- Les installations de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Le reversement d'une partie de la TCFE aux communes
- Les participations versées par le syndicat aux communes : sur leurs investissements sur l'éclairage public, au titre de la transition énergétique
- Les immobilisations corporelles acquises en tant que biens propres du syndicat et dans le cadre de la mise à disposition de matériel informatique aux adhérents informatiques

4.1.1 Les dépenses de fonctionnement

- *Les montants des dépenses prennent en compte les charges générales, de gestions courante, les charges financières, les amortissements, les atténuations de produits et les charges de personnel*

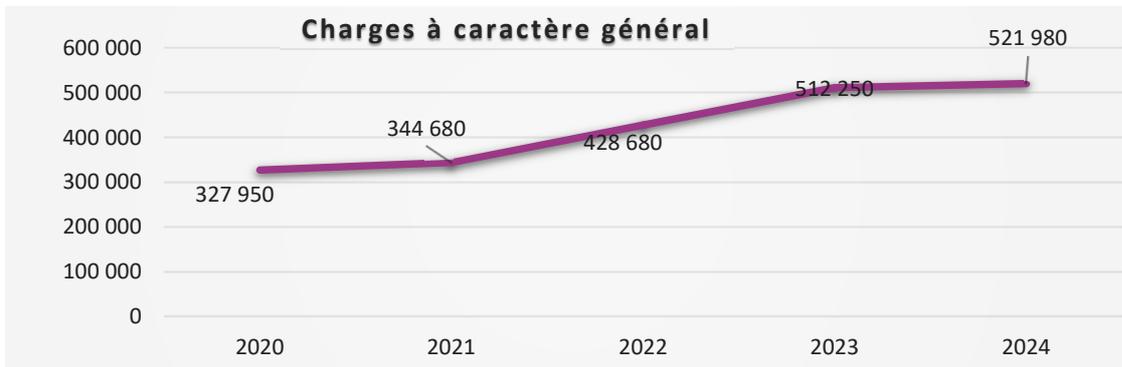
Charges à caractère général

La crise de l'énergie et l'augmentation conséquente prévue des prix de l'électricité ont bien sûr une incidence sur ce chapitre de dépense. La facture annuelle d'électricité devrait restée élevée en 2024.



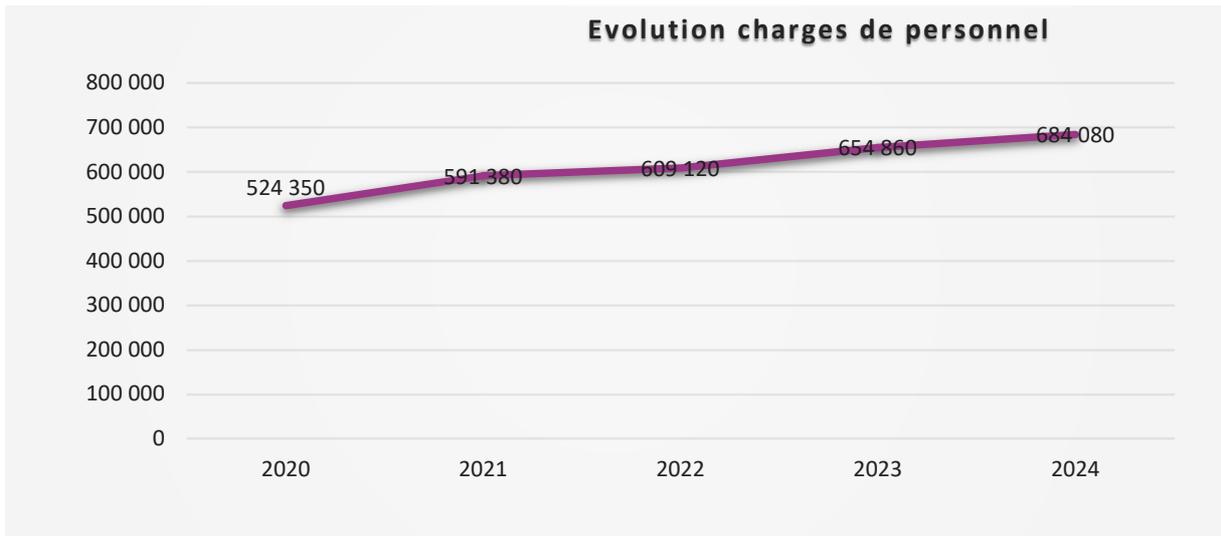
La consommation d'électricité pour les bureaux du syndicat ne représente qu'environ 5 % de la facture totale, les 95 % restant correspondent à la facturation de l'électricité pour les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les dépenses restent toutefois stables.



Charges de personnel

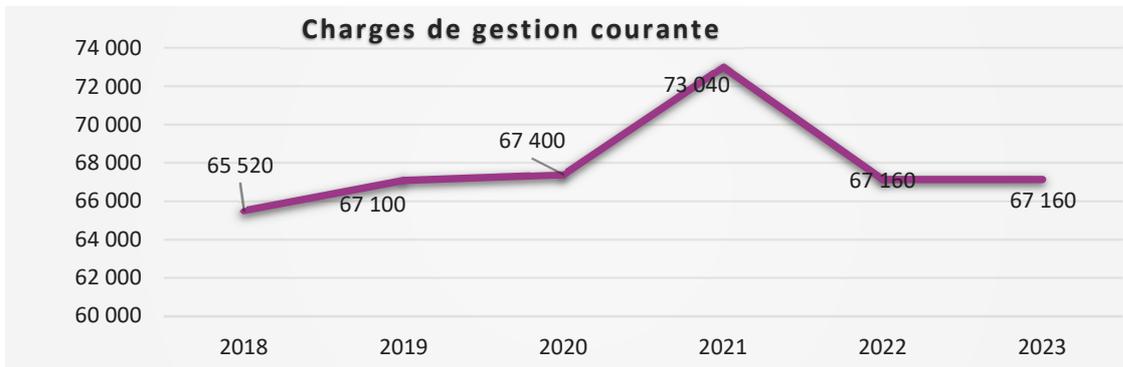
Le détail des charges de personnel figure dans le chapitre 1 du présent document.



➤ *Maintien de la masse salariale.*

Charges de gestion courante

Concerne principalement les indemnités de élus, les inscriptions budgétaires ne changent



Charges financières



➤ *Un seul emprunt en cours : la dépense concerne uniquement le remboursement des intérêts pour l'emprunt sur l'acquisition des locaux du syndicat en 2016. L'augmentation*

des taux de crédit nous incite à revoir un peu à la hausse la prévision des intérêts qui ne sont pas fixes.

Atténuations de produits

Il s'agit du reversement d'1/3 de la TCCFE aux communes sur le territoire dans lequel elle est perçue.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les fournisseurs d'énergie versent directement la taxe sur l'électricité aux services des impôts. Ainsi le syndicat perçoit chaque mois un douzième du montant de la taxe estimée en fonction des années antérieures. L'inconvénient pour le syndicat, c'est de ne pouvoir effectuer aucun contrôle et de ne pas connaître l'état des consommations par commune.

On peut espérer un montant de 1 200 000 € de recettes pour 2024 et donc 400 000 € de reversés aux communes. Ces chiffres pourront toutefois être revu à la baisse car une inconnue demeure, c'est à quel point la consommation d'électricité va baisser, et donc les recettes du syndicat, à cause de la crise énergétique.

Amortissements

Le passage à la norme comptable M57 apporte des modifications significatives dans le cadre des amortissements avec un amortissement proratisé l'année même de l'acquisition.

Les comptes d'amortissement reprennent donc l'amortissement des immobilisations acquises antérieurement à 2024 plus l'amortissement proportionnel à la date de mise en service des immobilisations acquises en 2024. Le prévisionnel des amortissement s'établit à 494 760 €

Concernant l'amortissement des subventions aux communes, TDE 90 utilise un seul numéro d'inventaire pour la totalité des sommes versée à chaque commune concernée pendant l'année N. Créer un numéro et un suivi inventaire pour chaque subvention s'avérerait contraignant. La mise en service devra donc être considérée comme effective à la fin de l'année N et donc sans prorata. La norme M57 ne prévoit d'ailleurs pas de proratisation pour cet article.

4.1.2 Les dépenses d'investissement

Les principaux postes de dépenses de la section d'investissement concernent :

- Les travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité, télécom et éclairage public selon le programme de travaux validé en octobre 2023

- Les subventions aux communes dans le cadre de la transition énergétique et la modernisation de leur éclairage public
- L'acquisition de matériel informatique dans le cadre du transfert de compétence des adhérents au syndicat

Les travaux d'enfouissement :

Le programme de travaux de l'année 2024 présenté à ENEDIS pour le 30 octobre 2023 se présente comme suit :

- ANDELNANS lotissement de l'assise
- BERMONT échangeur autoroutier « carrefour des œufs frais »
- CUNELIERES rue des orgues et champs de la ville
- ETUEFFONT rue des bois sarclés
- GRANDVILLARS traversée de la commune
- NOVILLARD grande rue et moulin

Programme « cabine haute »

Le remplacement de la cabine haute « village » sur la commune de Cunelières, rue des orgues prévue sur 2023/2024 sera décalée à 2024/205. Il a été demandé à ENEDIS la prise

en charge du remplacement d'une cabine haute pour la commune de Roppe rue de Phaffans, mais sans confirmation à ce jour.



Le montant maximum à charge pour le syndicat sur cette opération sera de 30 000 € HT comprenant la cabine haute et les 1ères portées BT et HTA.

Année de construction	1954
Puissance du poste (kVA)	250
Nombre d'arrivées HTA	1 aérien
Nombre de départs BT	4 fils torsadés + 1 souterrain
Radio télécommandée	non
Nombre de clients BT	71 (8+48+14+1)
Nombre de clients mal alimentés	1/48
Gêne à la circulation	non
Dégradation	non
Parcelle à proximité	non

Ne sont pas compris dans ce montant les travaux d'enfouissement annexes à cette opération.

Récapitulatif des participations du syndicat sur le montant HT des

travaux d'enfouissement des réseaux secs :

	Distribution électrique	Télécom	Eclairage public
Communes – 2000 hab	55 %	50 %	40 %
Communes + 2000 hab	55 %	50 %	10 %

Les subventions aux communes :

- Une enveloppe de 300 000 € est prévue annuellement pour les communes de moins de 2 000 habitants, sur leurs opérations de rénovations énergétiques dont l'amélioration de l'éclairage public
- Une enveloppe de 178 000 € est prévue pour subventionner l'amélioration de l'éclairage public conformément aux dispositions du nouveau cahier des charges de concession (taux de subvention maxi de 25 % pour les communes de moins de 2 000 habitants et de 15 % pour les communes de plus de 2 000 habitants).

A ce jour :

- **28 communes sur les 88 de moins de 2 000 habitants ont dépensé leur enveloppe de 6 ans**
- **33 communes n'ont fait aucune utilisation de leur enveloppe**
- **le 27 restantes ont utilisé leur enveloppe mais ne l'ont pas encore soldée.**

L'acquisition de matériel informatique dans le cadre du transfert de compétence intégrale :

98 collectivités ont à ce jour transféré leur matériel informatique au syndicat.

Le transfert est intégral, ce qui signifie :

- qu'il s'entend comme impliquant tout matériel informatique, meuble et logiciel ou progiciel détenu par la collectivité
- qu'il s'entend comme conférant à Territoire d'énergie 90 sur ces matériels et sur ces logiciels tous les attributs du droit de propriété

Territoire d'énergie 90 devient propriétaire de l'informatique, l'amortit, en assure le renouvellement selon un planning prévu par convention et met le matériel et les logiciels informatiques à la disposition de la collectivité moyennant une cotisation supplémentaire.

Le renouvellement du matériel est effectué tous les 4 ans dans le cadre d'un accord cadre pour l'acquisition de ce matériel parmi les 5 fournisseurs potentiels suivants :

- Berger Levrault –LABEGE,
- OCI – REIMS
- Econocom products et solutions –LES ULIS
- Tilt informatique –VILLE-LA-GRAND
- Mediacom système –MARSEILLE

Chaque commande de matériel fait ainsi l'objet d'une remise en concurrence auprès de ces cinq fournisseurs.

Renouvellement de l'informatique 2024 au titre du transfert de compétence :

Montant du matériel informatique	122 000 € (88 000 matériel+ 34 000 logiciels)
Nombre de collectivités concernées	14

La liste des communes concernées :

Désignation	poste mairie	DONT PORTABLE	poste école	imprimantes	NAS	serveur
CHAVANNES-LES-GRANDS						
AUXELLES-BAS	1					
ANJOUTEY	1	1				
BETHONVILLIERS	1					
BOTANS	1					
BOURG-SOUS-CHATELET	1					
BRETAGNE	1					
CRAVANCHE	9	1			1	
ETUEFFONT	6	1			1	
EVETTE-SALBERT	4	1			1	
GROSMAGNY	2					
LACHAPELLE S/CHAUX	2	1				
LACHAPELLE S/ROUGEMONT	1					
LACOLLONGE	1	1				
MENONCOURT	2	1				
MEZIRE				3		
MORVILLARS	6	1	9		1	
ROMAGNY S/ROUGEMONT	1					
St GERMAIN le CHÂTELET	1	1				
VELLESCOT	1					
VEZELOIS	2	1				
SUARCE	1			1		
	45	10	9	4	4	0

Les acquisitions prévues au titre des immobilisations pour le syndicat :

- Le matériel informatique des agents est renouvelé tous les 3 ans, un agent du service informatique est concerné en 2024 et deux agents du service administration générale. Le montant de ces dépenses est estimé à 6 300 €

- le service informatique va remplacer un véhicule thermique par un véhicule électrique. Il s'agit de remplacer une 208 de juillet 2012.

4.2 Les principales recettes prévues en 2024

Le budget de TDE 90 repose sur les ressources suivantes :

- La TCFE (Taxe de consommation finale d'électricité)
- Les financements des concessionnaires : redevances de concession, participation au titre de l'article 8
- Les participations des demandeurs de travaux
- Les frais de maîtrise d'ouvrage sur les travaux
- La TVA sur les travaux d'électrification
- Le FCTVA
- Le produit de la vente des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- L'excédent de fonctionnement reporté
- Les cotisations pour la mise à disposition du service informatique, SIG et CEP

4.2.1 Les recettes de fonctionnement

Produits des activités

Il est proposé d'augmenter la prévision des recettes pour les charges sur les bornes de recharge pour véhicules électriques. L'augmentation du parc automobile électrique devrait, on l'espère, mécaniquement faire augmenter ces recettes.

Dotations/subventions

Les redevances de fonctionnement et d'investissement versées par ENEDIS et GRDF viennent constituer l'unique recette du service énergie à cet article. Une recette importante puisqu'elle représente près de 46 % des recettes du service énergie.

Le service informatique et SIG bénéficient quant à eux des recettes induites par les cotisations d'adhésion versées par les communes.

Virement de la section de fonctionnement

Il est prévu un abondement de 682 070 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour permettre l'équilibre de la section d'investissement.

Les montants prévisionnels du BP 2024, peuvent s'estimer à ce jour comme sur le tableau suivant :

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées.

Articles	Nature	Proposition BP 2024			Total budget
		Energie	Informatique	Sig	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
O11	Charges à caractère général	325 250.00	185 500.00	11 230.00	521 980.00
60612	Electricité	96 500.00	2 500.00	400.00	99 400.00
60622	Carburant	1 000.00	500.00	500.00	2 000.00
60623	Alimentation	1 500.00	200.00	50.00	1 750.00
60631	Fournitures d'entretien	1 300.00	300.00	50.00	1 650.00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00	800.00	100.00	2 900.00
60636	Vêtements de travail	400.00	0.00	100.00	500.00
6064	Fournitures administratives	2 400.00	500.00	200.00	3 100.00
6068	Autres matières et fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00
6132	Locations immobilières	3 000.00	500.00	150.00	3 650.00
61351	Locations matériel roulant	900.00	0.00	0.00	900.00
61358	Autres locations mobilières	2 000.00	1 400.00	500.00	3 900.00
614	Charges locatives et de copropriété	9 000.00	5 200.00	1 100.00	15 300.00
615221	Entretien/réparations de bâtiments publics	15 000.00	1 000.00	300.00	16 300.00
615228	Entretien/réparations autres bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00
615231	Entretien et réparations voiries	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00
61551	Entretien/réparation matériel roulant	900.00	600.00	200.00	1 700.00
6156	Maintenance	72 100.00	155 000.00	3 500.00	230 600.00
6161	Primes d'assurances	3 000.00	1 600.00	500.00	5 100.00
6168	Autres primes d'assurance	150.00	150.00	80.00	380.00
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	300.00	100.00	1 400.00
6184	Versements organismes formations	1 000.00	1 000.00	500.00	2 500.00
6185	Frais de colloque et séminaire	5 000.00	800.00	300.00	6 100.00
6188	Autres frais divers	5 000.00	3 700.00	700.00	9 400.00
6228	Diverses rémunération d'intermédiaires	45 000.00	0.00	0.00	45 000.00
6232	Fêtes et cérémonie	2 300.00	1 000.00	300.00	3 600.00
6236	Catalogues et imprimés	1 000.00	300.00	100.00	1 400.00
6237	Publications	0.00	0.00	0.00	0.00
6238	Divers	2 000.00	300.00	200.00	2 500.00
6247	Transport collectif	0.00	0.00	0.00	0.00
6251	Voyages et déplacements	2 500.00	2 000.00	300.00	4 800.00
6261	Frais d'affranchissement	500.00	350.00	50.00	900.00
6262	Frais de télécommunications	2 800.00	2 000.00	400.00	5 200.00
6281	Concours divers (cotisation FNCCR)	12 000.00	1 100.00	0.00	13 100.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 700.00	2 000.00	400.00	5 100.00
62878	Rembours. de frais à des tiers	30 000.00	300.00	100.00	30 400.00
6288	Autres services extérieurs	300.00	100.00	50.00	450.00

Articles	Nature	Proposition BP 2023			Total budget
		Energie	Informatique	Sig	
O12	Charges de personnel	344 100.00	296 280.00	43 700.00	684 080.00
6218	Autre personnel extérieur	23 000.00	23 000.00	0.00	46 000.00
6331	Versement mobilité	3 600.00	2 400.00	500.00	6 500.00
6332	Cotisations versées au FNAL	200.00	130.00	20.00	350.00
6336	Cotisations CNFPT-CDG	5 000.00	3 800.00	650.00	9 450.00
6338	Autres impôts taxes sur rémunérations	600.00	400.00	60.00	1 060.00
64111	Rémunération principale personnel titulaire Personnel titulaire , SFT, indemnité de	130 000.00	130 000.00	22 000.00	282 000.00
64112	résidence	1 200.00	4 500.00	0.00	5 700.00
64113	Personnel titulaire - NBI	1 500.00	0.00	0.00	1 500.00
64118	Autres indemnités	60 000.00	54 000.00	7 200.00	121 200.00
64131	Rémunération personnel non titulaire Personnel non tit, SFT et indemnité de	22 000.00	400.00	0.00	22 400.00
64132	résidence	200.00	2 000.00	0.00	2 200.00
64138	Autres indemnités	7 500.00	0.00	0.00	7 500.00
6451	Cotisations URSSAF	33 600.00	19 500.00	3 300.00	56 400.00
6453	Cotisations Caisse de retraite	33 500.00	38 000.00	6 600.00	78 100.00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 400.00	0.00	0.00	2 400.00
6455	Cotisations assurances du personnel	9 200.00	9 700.00	1 600.00	20 500.00
6456	Versement au FNC du supplément familial	0.00	0.00	0.00	0.00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 400.00	1 200.00	250.00	2 850.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800.00	700.00	120.00	1 620.00
6478	Autres charges sociales diverses	3 500.00	2 400.00	650.00	6 550.00
6488	Autres charges	4 900.00	4 150.00	750.00	9 800.00
65	Autres charges gestion courante	56 930.00	5 370.00	4 860.00	67 160.00
65311	Indemnités aux présidents et vice-présidents	42 500.00	4 200.00	4 200.00	50 900.00
65312	Frais de mission élus	600.00	200.00	200.00	1 000.00
65313	Cotisations de retraite élus	2 000.00	300.00	300.00	2 600.00
65314	Cotisations de sécurité sociale	11 000.00	0.00	0.00	11 000.00
65748	Subventions de fonctionnement aux assoc.	800.00	660.00	150.00	1 610.00
65888	Cotisation PASRAU	30.00	10.00	10.00	50.00
66	Charges financières	7 800.00	3 800.00	1 350.00	12 950.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 800.00	3 800.00	1 350.00	12 950.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	400 000.00	0.00	0.00	400 000.00
7398	Reversement taxe électricité aux communes	400 000.00	0.00	0.00	400 000.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	392 800.00	100 010.00	1 950.00	494 760.00
6811	Dotations amotiss. immob. incorpo. et corpo.	392 800.00	100 010.00	1 950.00	494 760.00
O23	Virement à la section d'investiss.	682 070.00	0.00	0.00	682 070.00
O23	Virem. à section d'investiss.	682 070.00	0.00	0.00	682 070.00
Articles	Nature	Proposition BP 2023			Total budget
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Energie	Informatique	Sig	
OO2	Excédent antérieur reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
OO2	Excédent antérieur reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	10 200.00	300.00	100.00	10 600.00
6419	Remb sur rémunérations du personnel	10 000.00	0.00	0.00	10 000.00
6459	Remboursements sur autre charges sociales	200.00	300.00	100.00	600.00
70	Produits des activités	55 000.00	0.00	4 000.00	59 000.00
706888	Location fourreaux télécom	13 000.00	0.00	0.00	13 000.00
70848	Mise à dispo personnel facturé	4 000.00	0.00	4 000.00	8 000.00

70878	Remboursement par autres redevables	0.00	0.00	0.00	0.00
7088	Recettes IRVE	38 000.00	0.00	0.00	38 000.00
73	Impôts et taxes	1 200 000.00	0.00	0.00	1 200 000.00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 200 000.00	0.00	0.00	1 200 000.00
74	Dotations, subventions	1 060 000.00	510 000.00	19 500.00	1 589 500.00
74788	Autres organismes	1 060 000.00	0.00	0.00	1 060 000.00
74888	Autres attributions et participations	0.00	510 000.00	19 500.00	529 500.00
75	Autres produits de gestion courante	1 950.00	1 650.00	300.00	3 900.00
7588	Produits divers de gestion courante	1 950.00	1 650.00	300.00	3 900.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0.00	0.00	0.00	0.00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00
Articles	Nature	Proposition BP 2023			Total budget
		Energie	Informatique	Sig	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
001	Déficit reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000.00	7 500.00	2 500.00	25 000.00
1641	Emprunt en euros	15 000.00	7 500.00	2 500.00	25 000.00
204	Subventions d'équipement versées	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
2041412	Subventions versées aux communes	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00	34 000.00	0.00	35 500.00
2051	Concessions et droits sim., brevets, licences....	1 500.00	34 000.00	0.00	35 500.00
21	Immobilisations corporelles	63 330.00	124 000.00	2 000.00	189 330.00
21351	Installations constructions	29 400.00	0.00	0.00	29 400.00
217534	Réseaux d'électrification	0.00	0.00	0.00	0.00
21828	Véhicules	0.00	35 000.00	0.00	35 000.00
21831	Matériel de bureau et informatique	3 930.00	88 000.00	0.00	91 930.00
21841	Mobilier	30 000.00	1 000.00	0.00	31 000.00
2188	Autres immo corporelles	0.00	0.00	2 000.00	2 000.00
23	Immobilisations en cours	1 660 000.00	0.00	0.00	1 660 000.00
2314	Constructions sur sol d'autrui (IRVE)	50 000.00	0.00	0.00	50 000.00
2317	Immos reçues par mises à disposition	1 610 000.00	0.00	0.00	1 610 000.00
041	Opérations patrimoniales	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00
2041412	Subventions versées aux communes	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00
45	Opérations sous mandat	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
4581	Opérations sous mandat réseau EP (*)	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
4582	Annulation op sous mandat	0.00	0.00	0.00	0.00
Articles	Nature	Proposition BP 2023			Total budget
		Energie	Informatique	Sig	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
OO1	Résultat d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
OO1	Excédent d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
024	Produits de cession	0.00	0.00	0.00	0.00
024	Produits de cession	0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations fonds réserves	69 900.00	13 100.00	0.00	83 000.00
10222	F.C.T.V.A	69 900.00	13 100.00	0.00	83 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	1 000 000.00	0.00	0.00	1 000 000.00
13241	Subventions d'équipt communes	1 000 000.00	0.00	0.00	1 000 000.00
23	Immobilisations en cours	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00
2317	participations sur immos en cours - Art 8	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00
040	Op d'ordre de transfert entre sections	392 800.00	100 010.00	1 950.00	494 760.00
28041412	Amort. Subventions aux communes	350 000.00	0.00	0.00	350 000.00

2805	Amort. Licences	800.00	15 700.00	0.00	16 500.00
281828	Amort,véhicules	16 000.00	14 500.00	0.00	30 500.00
281838	Amort. Mat de bureau et informatique	8 200.00	69 000.00	550.00	77 750.00
281848	Amort. Mobilier	5 800.00	560.00	1 180.00	7 540.00
28188	Amort. Autres immo corporelles	12 000.00	250.00	220.00	12 470.00
041	Opérations patrimoniales	150 000.00	0.00	0.00	150 000.00
2317	Immos reçues par mises à disposition	0.00	0.00	0.00	0.00
4582	régul sub EP op/mandat	150 000.00	0.00	0.00	150 000.00
45	Opérations pour compte de tiers	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
4582	Recettes op sous mandat (*)	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
O21	Virement de la section de fonctionnement	682 070.00	0.00	0.00	682 070.00
021	Virement de la section de fonctionn.	682 070.00	0.00	0.00	682 070.00
Articles	Nature	Proposition BP 2023			Total budget
		Energie	Informatique	Sig	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 208 950.00	590 960.00	63 090.00	2 863 000.00
O11	Charges à caractère général	325 250.00	185 500.00	11 230.00	521 980.00
O12	Charges de personnel	344 100.00	296 280.00	43 700.00	684 080.00
65	Autres charges gestion courante	56 930.00	5 370.00	4 860.00	67 160.00
66	Charges financières	7 800.00	3 800.00	1 350.00	12 950.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
O14	Atténuations de produits	400 000.00	0.00	0.00	400 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	392 800.00	100 010.00	1 950.00	494 760.00
O23	Virement à la section d'investiss.	682 070.00	0.00	0.00	682 070.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 327 150.00	511 950.00	23 900.00	2 863 000.00
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	10 200.00	300.00	100.00	10 600.00
70	Produits de gestion courante	55 000.00	0.00	4 000.00	59 000.00
73	Impôts et taxes	1 200 000.00	0.00	0.00	1 200 000.00
74	Dotations, subventions	1 060 000.00	510 000.00	19 500.00	1 589 500.00
75	Autre produits de gestion courante	1 950.00	1 650.00	300.00	3 900.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 039 830.00	165 500.00	4 500.00	3 209 830.00
001	Déficit reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000.00	7 500.00	2 500.00	25 000.00
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00	34 000.00	0.00	35 500.00
204	Subventions d'équipement versées	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
21	Immobilisations corporelles	63 330.00	124 000.00	2 000.00	189 330.00
23	Immobilisations en cours	1 660 000.00	0.00	0.00	1 660 000.00
041	Opérations patrimoniales	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00
4581	Opérations sous mandat (*)	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 094 770.00	113 110.00	1 950.00	3 209 830.00
001	excédent reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
024	Produits de cession	0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations fonds réserves	69 900.00	13 100.00	0.00	83 000.00
13	Subventions d'investissement	1 000 000.00	0.00	0.00	1 000 000.00
23	Immobilisations en cours	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	392 800.00	100 010.00	1 950.00	494 760.00
041	Opérations patrimoniales	150 000.00	0.00	0.00	150 000.00
4582	Recettes opérations sous mandat (*)	600 000.00	0.00	0.00	600 000.00
O21	Virement de la section de fonctionnement	682 070.00	0.00	0.00	682 070.00